

Paris,
le vendredi 18 mai 2018

Émetteur : Laurence Sola - ressourcesshumaines@ucanss.fr

Objet : Développement de la mobilité professionnelle au sein de bassins d'emploi et en interbranche

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Les Orientations stratégiques du Régime général en matière de ressources humaines et de formation professionnelle, adoptées le 21 avril 2016 par le Conseil d'orientation sur proposition du Comité exécutif, ont placé la mobilité professionnelle comme un enjeu majeur des années à venir. C'est dans ce cadre que l'Ucanss coordonne depuis 2015, en étroite concertation avec les Caisses nationales, le développement d'expérimentations locales destinées à impulser et favoriser cette mobilité.

D'une façon générale, dans un contexte où les carrières s'allongent, où les organisations et les métiers évoluent et où le taux de remplacement est limité, le développement de la mobilité professionnelle doit être favorisé et accompagné. Cette dernière se trouve en effet au carrefour d'enjeux multiples : celui de la motivation et de l'engagement des salariés, de la mobilisation des moyens humains vers les besoins prioritaires, ou encore de l'adaptation aux effets de la transformation digitale et numérique.

L'initiation et l'impulsion de cette dynamique peuvent être, au-delà des aspects conventionnels qui l'encadrent, un levier réel pour nous permettre de faire face aux enjeux démographiques et de transformation des métiers qui attendent le Régime général.

Or aujourd'hui, dans notre Institution, le développement de la mobilité apparaît parfois comme une prescription généraliste et inégalement appropriée par les salariés, mais aussi par les recruteurs, qui peuvent être tentés de privilégier le recours à la mobilité intra-organisme. Il semble donc essentiel de partager une vision commune de ce que recouvre le champ de la mobilité professionnelle, enjeu auquel le Comité Exécutif sera attentif.

La mobilité professionnelle, au sens large, doit également s'inscrire dans une démarche globale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, intégrant une dimension interbranche et territoriale, afin d'offrir à nos salariés de réelles opportunités fonctionnelles, sans nécessité d'une mobilité géographique trop importante.

C'est en ce sens que le Comité exécutif a validé le principe d'expérimentations locales pour éclairer le sujet et bâtir une démarche opérationnelle. Le lancement d'une 3ème expérimentation au sein des départements de la Meurthe et Moselle, de la Meuse et de la Moselle, après celles initiées respectivement dans les bassins lillois et aquitain, vient à cet effet approfondir la réflexion collective.

Elle se traduit par la mise à disposition d'un kit méthodologique à destination de vos organismes, et plus particulièrement des services RH et de vos salariés, que nous vous invitons à découvrir et utiliser : [lien ici](#). Ce kit, dont la construction a été pensée pour un usage opérationnel et concret, est la synthèse de l'ensemble des outils qui ont été expérimentés, et dont l'utilité et l'efficacité ont été démontrées, à savoir notamment, un guide de mobilité professionnelle (déployé au national en novembre 2016), des modes opératoires pour l'organisation de stages d'immersion et de forums métiers, ainsi qu'une charte de bonnes pratiques et des vidéos de témoignages de salariés de l'Institution.

Dans le contexte de réforme de la formation professionnelle, l'Ucanss et les Caisses nationales ont engagé une réflexion sur la possibilité de mobiliser des passerelles de formation qui soient adaptées entre les métiers. Pour autant, il semble essentiel que vous vous saisissiez dès aujourd'hui de ce sujet au sein de votre bassin d'emploi. L'engagement de chaque employeur, dans une action commune à tous les réseaux, est aujourd'hui une nécessité et peut s'appuyer sur les travaux déjà conduits.

Convaincu de l'intérêt que vous y porterez, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Le président du Comité exécutif
Renaud Villard

